



DIVORCE ET SIMULATION RETRAITE

Par **Visiteur23174**, le **10/03/2011** à **09:31**

Mon avocate me demande de lui fournir une simulation de ma retraite (j'ai 46 ans, je gagne 1100 par mois, fonction publique territoriale). La CNRACL dont je dépend ne veut pas me le faire....

Mon avocate veut aussi une simulation retraite de mon mari (2600 euros par mois, enseignant), afin de montrer la différence de revenus actuels et à venir (nous avons 2 enfants).

Comment avoir une simulation de sa retraite, s'il ne veut pas la demander ?

Par **cristophe**, le **10/03/2011** à **09:47**

Bonjour,
Consultez <http://avocatel.com/index.php>

Par **PCARLI**, le **10/03/2011** à **10:53**

Bonjour,

Votre avocat a posé les bonnes questions :

- votre future retraite : si la CNRACL "ne veut pas" établir la simulation à votre demande, c'est simple, c'est lui qui la redemandera et en cas de refus persistant ce sera le Juge qui l'ordonnera.

- si votre mari ne demande pas spontanément la simulation, pas de problème non plus, il en sera de même.

Vous pouvez donc être pleinement rassurée.

Cordialement